



Décision de radiodiffusion CRTC 2016-454

Version PDF

Ottawa, le 17 novembre 2016

Aboriginal Christian Voice Network
Prince Rupert (Colombie-Britannique)

Demande 2016-1120-3, reçue le 25 octobre 2016

CIAJ-FM Prince Rupert – Révocation de licence

1. Aboriginal Christian Voice Network a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement à son entreprise de programmation de radio spécialisée (musique chrétienne) CIAJ-FM Prince Rupert (Colombie-Britannique).
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Aboriginal Christian Voice Network à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire générale